

La décharge de Crassous est fermée, place à la réhabilitation

Les habitants de Crassous ont mieux commencé l'année qu'ils ne l'ont finie... enfin en ce qui concerne les nuisances liées à la décharge de Crassous. Le 2 janvier 2006, Alain Fauconnier, le président de la Communauté de communes du Saint-Affricain accompagné de quelques conseillers et maires, a dévoilé le panneau d'interdiction de dépôt à la décharge de Crassous fermée comme convenu le 31 décembre 2005.

La mise en place de ce panneau blanc couvert des inscriptions rouges « Décharge interdite. Arrêté municipal en date du 16.12.2005. Tout dépôt sera sanctionné » met fin à une série d'épisodes mouvementés sur le plateau.

Rappel. Durant l'été 2005, des incendies répétés à la décharge de Crassous ont particulièrement exacerbé les riverains du plateau et l'urgence de fermer au plus vite la décharge s'est vite imposée. La tension est montée d'un cran dans l'automne entre le maire de Saint-Affrique, également président de la Communauté du Saint-Affricain et le collectif des riverains (lire encadré ci-contre). Depuis, l'année 2006 semble mieux engagée. La décharge est à présent fermée et sa réhabilitation peut être engagée.

La Communauté de communes a lancé une consultation de maîtrise d'œuvre et la Direction départementale de l'agriculture a été retenue. L'objectif est que le site soit réhabilité pour la fin d'année 2006.

400.000 euros pour la réhabilitation

Seront réalisés la couverture du sol par de la terre plus de l'argile suivie d'une végétalisation,

la construction d'un dôme et d'un système de drainage des liquides et « lixiviat ». Des puits pour l'évacuation des biogaz seront mis en place tous les 50 mètres. L'« ex »-décharge sera suivie et sous surveillance obligatoire de la Communauté pendant 30 ans.

En dévoilant le panneau, Alain Fauconnier a déclaré: « Nous avons prévu des sanctions radicales pour ceux qui s'amuseraient à déposer encore des déchets après cette fermeture. Nous resterons vigilants et nous ne laisserons rien passer. » En se tournant vers les riverains, il ajoute: « Je compte sur vous, les habitants du plateau, pour nous alerter. Ce n'est pas là de la délation. Mais vous pouvez communiquer le numéro des plaques. » Après avoir évoqué le coût de la réhabilitation évalué à 400.000 euros (NDRL: le coût effectif pour la Communauté sera d'environ 100.000 euros. Les 300.000 euros restant devraient être supportés par des subventions), le président de la Communauté a soulevé le problème des accès nombreux à la décharge. Ce qui ne facilite pas l'opposition aux dépôts sauvages.

Et de conclure: « Aujourd'hui, vous arrivez au bout des embêtements et je comprends que vous en ayez ras-le-bol. Aujourd'hui, c'est un bon deux de l'an. »

Les riverains de la décharge devront encore patienter un an pour voir la fin effective des « embêtements ». Tout est à présent engagé dans la bonne voie.



Alain Fauconnier vient de dévoiler le panneau d'interdiction de tout dépôt à l'« ex »-décharge de Crassous.

Et un habitant de Crassous de signaler ce que vous sentez souligner: « Sur les photos, il n'y a pas l'odeur, n'oubliez pas de signaler ce que vous sentez aujourd'hui. » Dont acte.
Benoît GARRET

La décharge de Crassous en quelques dates

1974 : ouverture de la décharge sans autorisation formelle mais acceptée par les autorités. Elle a été gérée par la commune de Saint-Affrique jusqu'en 1998 sans précaution ni contrôle. Tous les déchets enfouis étaient brûlés in situ.

1995 : les déchets ménagers de Roquefort sont accueillis.

1998 : reprise de l'exploitation par le SIDZESA (Syndicat intercommunal de développement de la zone économique du Saint-Affricain). Extension du périmètre de collecte à Saint-Rome-de-Cernon, Toumemire et Vabres-L'Abbaye. Le brûlage des dépôts est interrompu. Des travaux sont entrepris (boulevard de protection, plateforme de déchargement, mise en place d'un portail, acquisition d'un bulldozer).

Ouverture de la déchetterie des Cazes.

2002 : création de la Communauté de communes du Saint-Affricain qui décide d'engager le tri sélectif.

2004 : la Communauté lance une étude sur la réhabilitation du site de Crassous.

2005 : le conseil communautaire décide d'augmenter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de 15 % en 2005 et en 2006 pour couvrir le coût du transport des ultimes déchets vers le centre d'enfouissement de Sainte-Radegonde. Le solde devant être pris en charge par des économies de gestion.

2006

★ La décharge de Crassous fait partie du passé. Le 31 décembre 2006, elle a fermé ses portes. Les travaux de réhabilitation se poursuivent jusqu'au début du mois de février.



2007

Débutés le 18 septembre dernier, les travaux de réhabilitation de la décharge de Crassous touchent à leur fin. Cette fermeture n'a pas été sans conséquence sur la hausse du prix de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Réhabilitation de la décharge de Crassous

La communauté envisage de faire réaliser une étude sur la réhabilitation et la fermeture du site de Crassous. Un cahier des charges a été réalisé avec le Syndicat des ordures ménagères. Le coût de l'étude avec les levés topographiques s'élève à environ 19 375 euros HT.

★ Parmi les réussites de la Communauté de communes du Saint-Affricain, on peut citer la fermeture et la réhabilitation de la décharge de Crassous. Mais un habitant du secteur nous a justement signalé que le travail n'était pas totalement terminé. Les élus avaient en effet promis un parfait nettoyage des abords de la décharge. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que ce nettoyage laisse à désirer. Les deux photos ci-dessous en témoignent.



2008